

Championnat de Belgique Jeunes : règlement outdoor

Horaire de la journée :

08 h 00 : Ouverture du secrétariat

08 h 45 à 09 h 15 : Entraînement (sur la cible de compétition)

09 h 15 : Cérémonie d'ouverture.

09 h 30 : Epreuve de qualification (tir en AB / CD).

Vers 14 h 00 : Epreuves éliminatoires et finales (matches sous forme de duels à élimination directe)

Vers 17 h 30 : remise des prix

Catégories d'âges saison 2004:

<i>PUPILLES :</i>	nés en 1995 et plus (12 ans et moins)	blason de 122 cm – distance 20 m
<i>BENJAMINS :</i>	nés en 1993 et 1994 (13 et 14 ans)	blason de 122 cm – distance 40 m
<i>CADETS :</i>	nés en 1991 et 1992 (15 et 16 ans)	blason de 122 cm – distance 60 m
<i>JUNIORS :</i>	nés en 1989 et 1990 (17 et 18 ans)	blason de 122 cm – distance 70 m

Règlement de tir :

Le Règlement FITA est d'application et est, en toutes circonstances, l'élément de référence.

Procédure de tir :

Pour toute la durée de la compétition, les distances correspondantes à chaque catégorie (cfr tableau ci-dessus) sont toujours respectées et le centre du blason de 122 cm est placé à 130 cm du sol.

Pendant les qualifications, les archers tirent au rythme AB / CD, avec un maximum de 4 tireurs par butte de tir.

Durant les éliminatoires et jusqu'aux ½ finales, les archers tirent à deux sur la même butte de tir.

Pour les finales (Bronze et OR) les archers tirent sur leur propre butte de tir.

Déroulement :

Qualifications :

- 1/ L'épreuve de qualification de **tous les archers** comporte **deux séries de 36 flèches** tirées en **six volées de six flèches** dans le temps réglementaire de 4 minutes par volée.
- 2/ Il est prévu un arrêt d'un quart d'heure entre les deux séries.
- 3/ A l'issue de cette épreuve, un classement est établi.

Éliminatoires : 1/32^{ème}, 1/16^{ème} et 1/8^{ème} :

- 1/ Les archers sont placés en fonction des résultats de la phase de qualification. (cfr organigramme FITA)
- 2/ Les épreuves de qualification sont tirées sous forme de duels en matches.
- 3/ Chaque match consiste en deux volées de six flèches tirées dans un temps de quatre minutes par volée.

Remarque : Si un tireur rencontre un « forfait », le match ne doit pas être tiré ! Lors d'un match bye(sans adversaire), les points ne peuvent pas être marqués et aucun record ne peut être attribué !

Finales : ¼, ½, finale Bronze et finale Or

- 1/ Chaque match consiste à tirer quatre volées de trois flèches, dans le temps de deux minutes par volée.
- 2/ **Aucune phase finale ne sera tirée selon le système de l'alternance.**

Contrôle du temps de tir :

Le contrôle du temps de tir se fera avec des moyens visuels (feux) et auditifs (sifflet ou autre).
En cas de bris ou de problème de matériel, il n'y a que durant l'épreuve de qualification que l'archer pourra récupérer les flèches non tirées ! Durant les éliminatoires et les finales, il ne sera jamais rendu de temps à l'archer. **L'archer concerné par l'incident doit terminer sa volée dans le temps imparti.** Il pourra utiliser son matériel de réserve qui sera placé en arrière de la ligne de tir.

Comptage des scores :

- Durant les éliminatoires, l'archer donne les points de ses propres flèches sous le contrôle des autres archers de la cible. Les points sont inscrits par les archers.
- Durant les phases finales (or et bronze) les scores seront vérifiés et inscrits par un arbitre ou un officiel de l'organisation.
- Les feuilles de marques doivent être signées par les archers de la cible, montrant ainsi leur accord sur les points inscrits.
- Cette procédure a lieu à la cible.

Procédure de rupture d'égalité :

Après l'épreuve de qualification:

Le départage éventuel pour l'accès aux phases éliminatoires (64^{ème}, 32^{ème}, 16^{ème}, 8^{ème}, 4^{ème} place) se fera par un shoot off selon la procédure habituelle.

Epreuves Finales

Même procédure habituelle de shoot off.

Règles générales :

En cas de désaccord sur la valeur d'une flèche, appel peut être fait à un seul arbitre qui jugera définitivement.
Il ne peut être fait appel au JURY D' APPEL pour la valeur d'une flèche.

Tout autre incident doit être immédiatement soumis au Jury d'appel, par l'archer concerné ou par son représentant et en tout cas avant la phase suivante de la compétition.

La compétition sera interrompue jusqu'à ce que le jury d'appel ait rendu sa décision.

La décision du jury d'appel est définitive.

Les trois membres du jury d'appel seront désignés par la FRBTA / KBFH.